

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE  
DE SAINT BERNARD DU TOUVET ET SAINT HILAIRE DU TOUVET**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU MARDI 14 FEVRIER 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 14 février, à vingt heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'école élémentaire de St Hilaire du Touvet sous la présidence de Mme Julie De BRIE.

Date de convocation du Conseil Syndical : 07 février 2017

Nombre de Conseillers Syndicaux en exercice : 8

ETAIENT PRESENTS : Julie De BRIE, Monique CHANCEAUX, Flore CAQUANT, Isabelle MICHAUD, Ann HERTELEER

ABSENTS EXCUSES : Sylvain PIROCHE procuration à Julie DE BRIE

ABSENTS : Christelle NEYROUD, Jacques NIER

**1. Approbation du PV du 25 janvier 2017**

Le PV est adopté à l'unanimité des membres présents.

**Élection président/e et vice-président/e**

**2. Élection du/de la président/e**

Mme la présidente expose que les lettres de démission de Mme CHANCEAUX et la sienne ont été reçues et acceptées par le Préfet. Elle expliquera qu'il convient de pourvoir les postes. Un premier vote consistera à élire le/la président/e et un second le/la vice-président/e.

Mme Julie DE BRIE appelle les candidats à la présidence du Syndicat et fait procéder au vote à bulletin secret.

Monique Chanceaux se présente et est élue à l'unanimité, soit 6 voix pour.

**3. Élection du/de la vice-président/e**

De la même manière que le point précédent, après avoir pourvu le poste de présidente il convient d'élire un/une vice-président/e.

La présidente nouvellement élue appelle les candidats à la vice-présidence du Syndicat et fait procéder au vote à bulletin secret.

Jule de Brie se présente et est élue à l'unanimité des membres présents, soit 6 voix pour.

**4. Indemnités des élus**

Suite aux élections précédentes, il convient que les conseillers se positionnent à nouveau sur les indemnités versées à la présidente ainsi qu'à la vice-présidente. En effet, en vertu de l'article L5211-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les indemnités maximales votées par le conseil d'un syndicat de communes pour l'exercice des fonctions de président et de vice-président sont déterminées par décret en Conseil d'État par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique [...] Toute délibération de l'organe

délibérant concernant les indemnités de fonction de ses membres est accompagné d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée concernée.

Pour rappel, les indemnités étaient jusqu'à lors fixées de la manière suivante :

	<b>% de l'indice 1015 (Indice majoré 821)</b>	<b>Indemnité mensuelle Brute</b>	<b>Indemnité brute totale</b>
<b>Président</b>	4.29%	164.02 €	1968.29 €
<b>Vice-président</b>	2.83%	108.32 €	1299.88 €

Il est rappelé que les montants sont actualisés conformément à la variation du point d'indice de la fonction publique qui a été modulé au 1er février 2017 de 4.6581 à 4.686.

La présidente propose que les indemnités soient maintenues aux pourcentages suivants ne prenant pas en compte la revalorisation du point d'indice.

	<b>% de l'indice 1015 (Indice majoré 821)</b>	<b>Indemnité mensuelle Brute</b>	<b>Indemnité brute totale</b>
<b>Président</b>	4.267%	165.01 €	1 980.08 €
<b>Vice-président</b>	2.816%	108.88 €	1 306.51 €

Ces montants sont versés mensuellement.

La présidente indique que les montants seront inscrits au Budget 2017.

Sur proposition de la présidente, les conseillers sont amenés à valider les taux d'indemnités ci-dessus.

Il est signifié que les indemnités de Julie De Brie en tant que présidente avaient été augmentées de la valeur d'un forfait de téléphone. Ce montant de 19.99 euros sera déduit du montant de l'indemnité brute, soit 145.02 brut mensuel.

Ces indemnités sont ainsi votées à l'unanimité comme dans le tableau ci-dessus.

#### **5. Demande de subvention CT 38 (lave-vaisselle + cuisine élémentaire)**

Ce point est reporté au prochain CS.

#### **6. Convention CCG transport pause méridienne**

Cette convention permet la délégation au SISCO de l'organisation d'un service de transport public, elle définit les conditions de cette délégation et notamment les obligations du syndicat. Il lui est permis de choisir le prestataire de son choix ou d'organiser ce service en régie, mais il est nécessaire qu'il respecte les dispositions législatives et réglementaires en vigueur en matière de transport de personnes et particulièrement l'arrêté du 29/08/1984.

Le SISCO doit notamment s'assurer de la présence d'un accompagnateur dans les cars scolaires pour les enfants âgés de moins de 5 ans. Le tracé de la ligne, la liste des établissements desservis, les points de prise en charge des usagers, les jours de fonctionnement, la fréquence et l'horaire du service sont fixés en fonction des jours et du calendrier scolaire.

Le Grésivaudan apporte une participation financière par jour de fonctionnement du service correspondant à 50% du coût réel du service. Cette participation est versée en une fois en fin d'année scolaire, sur la base du coût réel du service, au vu des justificatifs correspondants à fournir par la commune à l'appui de sa demande de paiement.

Pour mémoire, la participation pour l'année scolaire 2015-2016 s'élève à 5 328€.

La convention, reçue mi-janvier par le SISCO couvre la période scolaire 2016-2017 pour s'achever au 31/08/2017.

Les conseillers seront amenés à autoriser le/la président/e à signer la convention de délégation de l'organisation d'un service de transport avec la Communauté de Communes du Grésivaudan.

Les conseillers autorisent à l'unanimité la présidente à signer la présente convention et tous les actes subséquents.

## **7. Divers et communication**

- Une réunion a eu lieu ce soir avec la DGS de St Hilaire et les agents de l'école maternelle pour savoir si la nouvelle organisation mise en place en décembre fonctionne.
- Une réunion également avec le personnel de la pause méridienne pour ajuster le fonctionnement et ainsi gagner du temps pour le repas des enfants. Problèmes ressortent : organisation/inscription de dernière minute/désinscription de dernière minute. La discipline de certains enfants est également un gros problème. Un enfant a été exclu, des sanctions vont être mises en place pour certains.
- Ciné préau : vendredi soir le ciné préau aura lieu.
- Préparation budget : Monique fera 2 doodles, un pour la réunion préparatoire, l'autre pour le CS en vue de voter le budget.

Fin du CS : 22h30

La secrétaire,  
Flore CAQUANT